

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 4 JUIN 2019

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Paris, le 14 mai 2019

Les actionnaires de CFI - Compagnie Foncière Internationale sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le

4 juin 2019 à 10 heures 30
au siège social de CFI
28-32 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

L'avis de réunion, valant avis de convocation, prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, le projet de texte des résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (**BALO**) n°50 le 26 avril 2019. L'avis de convocation sera publié dans le Journal d'Annonces Légales « Petites Affiches » du 20 mai 2019.

Les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de la société (rubrique Informations Réglementées).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Contact Relations Investisseurs
Apsys – vfriano@apsysgroup.com
Tel : + 33 1 44 05 77 77
www.cfi-france.com